

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17127**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Transport fluvial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 11	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311 Transports, manutention, magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la spécialité transport fluvial de baccalauréat professionnel est un professionnel qui réalise des opérations de transport fluvial de marchandises et/ou de passagers à l'aide d'unités de transport fluvial sur le territoire intra et extracommunautaire. Il exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport fluvial de marchandises et/ou de passagers et/ou pouvant nécessiter la mise en œuvre de contrats de transport spécifiques.

Son activité consiste à :

- Préparer et organiser sa mission de transport
- Réaliser les opérations de chargement et de déchargement, d'embarquement, de débarquement et d'avitaillement
- Réaliser le transport et assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment
- Communiquer avec son environnement
- Gérer son unité de transport
- Terminer sa mission de transport

Travaillant généralement au sein d'une équipe, il est en relation avec des clients, les services internes (services d'exploitation, commerciaux,...) et partenaires extérieurs (usagers, autorités administratives...) avec lesquels il communique à l'oral et à l'écrit en français et dans une autre langue de la communauté européenne.

Afin de répondre aux besoins spécifiques du transport fluvial, ce professionnel aura suivi une formation spécifique portant sur la préparation à l'obtention :

- de l'Attestation de Capacité Professionnelle,
- du certificat de conduite (certificat de capacité ou patente du Rhin),
- du certificat de conduite au radar (attestation spéciale radar ou patente radar),
- de l'Attestation Spéciale Passagers ou d'expert en bateaux à passagers sur le Rhin,
- du Certificat Restreint de Radiotéléphoniste,
- des habilitations électriques,
- de l'attestation de Sauveteur Secouriste du Travail,
- de l'ADN (transport de matières dangereuses).

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites est l'intégration constante de deux impératifs :

- impératif de santé/sécurité/environnement : il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement. Un comportement et une attitude citoyenne sont attendus du conducteur ;
- impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités de transport fluvial. Pour ce faire, le conducteur doit se comporter comme un ambassadeur de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le type d'entreprises

Le titulaire de la spécialité transport fluvial de baccalauréat professionnel exerce ses activités au sein d'une entreprise qui effectue des transports de passagers et/ou de "marchandises" générales et/ou spécialisées pour compte propre et/ou pour compte d'autrui.

L'action du titulaire de la spécialité transport fluvial de baccalauréat Professionnel est organisée et réalisée dans le cadre d'une démarche de service. Elle implique un comportement visant des objectifs de qualité.

Les conditions générales d'exercice

L'activité du titulaire de la spécialité transport fluvial de baccalauréat professionnel s'exerce dans un environnement qui implique un respect scrupuleux des réglementations de navigation fluviale en vigueur, de prévention des risques professionnels, d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité, de protection de l'environnement et de respect des règles conventionnelles, en particulier celles concernant le code du travail et des réglementations sociales européennes. Son activité tient compte également des attentes de l'entreprise en termes de

maîtrise des charges relatives à un transport fluvial (coût de revient...) et de la fidélisation de la clientèle.

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire de la spécialité transport fluvial de baccalauréat professionnel peut assumer des responsabilités qui le conduiront à assurer la formation des personnels navigants, à être responsable de la gestion d'une entreprise.

L'organisation de transports fluviaux, le métier d'inspecteur d'armement constituent également des orientations possibles.

Les compétences acquises, éventuellement reconnues par la validation des acquis de l'expérience, pourront lui permettre d'accéder à des responsabilités de niveau supérieur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

1606 : Réparation de carrosserie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Etude de cas : Préparation et analyse d'une activité de transport fluvial
- Réalisation d'interventions en entreprise
- Conduite, manoeuvres et maintenance d'une unité de transport fluvial
- Communication professionnelle et sécurité : Certifications complémentaires
- Économie-gestion
- Prévention- santé-environnement
- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques
- Langue vivante
- Français
- Histoire-géographie et enseignement moral et civique
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Education physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 17127 - U2 - Etude de cas - préparation et analyse d'une activité de transport fluvial	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser et exploiter les informations et les documents nécessaires au transport à réaliser, aux opérations de maintenance et d'entretien du bâtiment et à la réglementation - Organiser le transport fluvial et planifier les activités à bord
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 17127 - U31 - Réalisation d'interventions en entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Conditionner et contrôler le bâtiment en vue du transport - Gérer et contrôler le chargement/déchargement, l'embarquement/débarquement des passagers - Restituer le bâtiment, les matériels et gérer le traitement des déchets
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 17127 - U32 - Conduite, manoeuvres et maintenance d'une unité de transport fluvial	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer et assurer la maintenance, l'entretien du bâtiment, procéder aux avitaillements - Assurer la conduite et les manoeuvres en toute sécurité - Mettre en oeuvre les mesures de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 17127 - U33 - Communication professionnelle et sécurité : certifications complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer en interne, avec les clients et les tiers - Gérer les incidents, les accidents, les anomalies et les litiges
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 17127 - U34 - Economie-Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle - Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 17127 - U35 - Prévention Santé Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème - Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident - Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques - Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées - Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 17127 - U11 - Mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution - Expérimenter, simuler - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 17127 - U12 - Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, simuler - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 17127 - U4 - Langues vivantes	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'exprimer oralement en continue - interagir en langue étrangère - comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 17127 - U51 - Français	<ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 17127 - U52 - Histoire-géographie et enseignement moral et civique	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Comprendre les enjeux liés au développement durable - Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation - Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 17127 - U6 - Arts appliqués et cultures artistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques essentielles d'oeuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels - Situer une oeuvre ou une production dans son contexte de création - Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques
Bloc de compétence n°13 de la fiche n° 17127 - U7 - Education physique et sportive	<p>Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser une performance motrice maximale - se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°14 de la fiche n° 17127 - UF - Epreuve facultative Langue vivante	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'exprimer oralement en continu - interagir en langue étrangère - comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°15 de la fiche n° 17127 - UF - Epreuve facultative éducation physique et sportive	Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues - réaliser une performance motrice maximale - se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°16 de la fiche n° 17127 - UF - Epreuve facultative mobilité	- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-663 du 9 mai 1995 portant règlement général du baccalauréat professionnel

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 avril 2013 première session 2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :